

# Combien cela coûte-t-il ?



Un étudiant peut se porter candidat au « Seal of Biliteracy » volontaire sans que cela ne lui coûte rien. Néanmoins, tous les frais d'évaluation non couverts par leur établissement ou leur district scolaire sont à la charge des étudiants.

Le « Michigan Seal of Biliteracy » est un programme volontaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Web du MDE ou contactez:

**Kelly Alvarez**  
**AlvarezK@michigan.gov**  
**(517) 241-5392**



# Michigan Seal of Biliteracy

*En l'honneur de la capitale culturelle et linguistique du Michigan*

# Qui peut recevoir le Seal?

## Qu'est-ce que le « Seal of Biliteracy » ?

Le « Seal » a été créé pour inciter les étudiants à étudier les langues étrangères et à pratiquer leurs langues maternelle et patrimoniale. Le « Seal » fournit aux employeurs un moyen d'identifier les personnes ayant de solides compétences linguistiques dans deux langues. Le « Seal » peut servir d'outil supplémentaire aux universités pour reconnaître les compétences linguistiques des candidats dans le cadre de leur admission et de leur orientation.

Pour pouvoir obtenir le « Seal of Biliteracy » du Michigan, les étudiants doivent répondre aux critères suivants:

- Satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme
- Obtenir des résultats de moyens à élevés dans leurs évaluations de langue étrangère



*Tous les frais d'évaluation non couverts par leur établissement ou leur district scolaire sont à la charge des étudiants.*

## Calendrier des tests

Selon les recommandations du Ministère de l'Éducation du Michigan, avant d'attribuer le « Seal » à un étudiant, ses compétences doivent être testées du deuxième semestre de sa première année jusqu'à la fin du premier semestre de sa dernière année au lycée. Notez que les étudiants testés au cours de leur dernière année peuvent ne pas recevoir les résultats des tests avant l'été de leur année de fin d'études. En conséquence, le « Seal » leur sera attribué rétroactivement après l'obtention de leur diplôme.